

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 25 (1945)
Heft: 10

Rubrik: Chiffres, faits et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHIFFRES, FAITS ET NOUVELLES

FRANCE

COMMERCE EXTÉRIEUR

Le gouvernement français a décidé que des autorisations spéciales d'importation portant allocations exceptionnelles de devises pourront être délivrées en dehors des autorisations normales prévues par les plans d'importation. Cette mesure ne concerne que certaines marchandises destinées à être ré-expédiées en l'état ou après transformation. Des opérations pourront être effectuées suivant les conditions publiées au « Journal Officiel » du 25 novembre 1945, p. 7834.

TRANSPORTS

Les chemins de fer français transportent 66 p. 100 du tonnage-marchandises de 1938 et le trafic voyageur s'améliore constamment.

LISTES NOIRES

Une nouvelle liste officielle d'ennemis a été publiée au « Journal Officiel » du 27 novembre 1945. Elle remplace les précédentes.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les derniers chiffres connus de la production mensuelle des principaux métaux non-ferreux s'établissent comme suit :

Aluminium.. ..	3,5 t. contre	3,7 t. en 1938
Cuivre.. ..	900 t. contre	13.000 t. en 1938
Minerais de plomb	615 t. contre	10.000 t. en 1938
Zinc.. ..	475 t. contre	11.800 t. en 1938

INDUSTRIE

La Chambre de commerce de Paris vient de présenter au ministère de la Production industrielle un rapport réclamant le retour à la liberté en matière de création et d'extension d'entreprises.

CENTRE DES JEUNES PATRONS

Le « Centre des jeunes patrons » a présenté publiquement, le 16 novembre 1945, au cours d'une réunion à laquelle participaient des chefs d'entreprises anglais, belges, canadiens, suédois et suisses, quatre motions où se manifeste le dynamisme de ce mouvement qui tend à rendre sa grandeur à la fonction de chef.

L'une de ces motions définit les conditions auxquelles les jeunes patrons estiment qu'est subordonnée la reprise économique et la part importante qu'ils veulent y prendre.

La seconde traduit l'esprit dans lequel ils envisagent une nouvelle centrale de liaison des syndicats patronaux.

La troisième exprime leur préoccupation de faire disparaître pour les ouvriers la hantise du chômage.

La dernière, qui constituait le thème principal de cette réunion, a été présentée sous la forme d'une déclaration des droits et devoirs des chefs d'entreprises, dont les auteurs veulent faire une véritable charte patronale.

SUISSE

AVOIRS ALLEMANDS

Contrairement aux évaluations de certains milieux financiers américains, le montant des avoirs allemands en Suisse ne dépasse pas 1 milliard de francs suisses. Sur ce total, 371 millions appartiennent à des personnes domiciliées en Allemagne et 254 millions à des personnes résidant régulièrement en Suisse.

Les avoirs suisses gelés en Allemagne peuvent être estimés à 3 ou 4 milliards de francs suisses.

TRAVAIL

Le personnel féminin employé dans les industries suisses représente 30 à 40 p. 100 de la main-d'œuvre totale. Les salaires féminins sont en général inférieurs de 25 p. 100 aux salaires moyens des ouvriers semi-qualifiés, sauf dans l'industrie horlogère où ils sont égaux.

FAMILLE

Par une écrasante majorité (548.331 oui contre 170.356 non) le peuple suisse a accepté l'initiative tendant à reviser la constitution fédérale pour permettre une protection plus efficace de la famille.

FRANCE - SUISSE

VOYAGES

Les voyageurs à destination de la Suisse peuvent actuellement obtenir 25 fr. s. par jour à concurrence de 175 fr. s. (voyages d'affaires seulement). Ce chiffre est susceptible d'être modifié.

Les agences de voyages sont habilitées à délivrer des « bons d'échange » permettant aux voyageurs de s'assurer, contre paiement en francs français, le bénéfice de certaines prestations de service à l'étranger (chambres d'hôtel, bagages, etc.). Les voyageurs peuvent obtenir l'autorisation de se porter acquéreurs de bons d'échange dans la limite du contingent de devises susceptible de leur être alloué en fonction de la durée du voyage.

Lorsque le séjour à l'étranger a eu une durée inférieure à celle prévue, les voyageurs doivent remettre, lors de leur

retour en France, une somme en devises correspondant à la période dont leur voyage a été écourté.

MÉTALLURGIE

Une délégation d'industriels du groupe des industries métallurgiques, mécaniques et connexes du Doubs a accompli un voyage d'études en Suisse romande à la fin du mois de novembre. Elle était accompagnée du président de la section de l'Est de la Chambre de commerce suisse en France.

CINQUANTENAIRE

Le 3 novembre 1945, à Thoune, les Usines métallurgiques suisses Selve et Cie ont fêté le cinquantenaire de leur fondation. Nous exprimons à leur directeur, M. Hermann-Stamm-Nion, vice-président de notre compagnie, nos sincères félicitations.